

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2023

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 6

Date de convocation : 28 août 2023

Étaient présents : Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Catherine LECUYER ; Mme Enza BAROTTE a donné procuration à Mme Karine WEBER ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Antoine ROSANO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TOMPETTE ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine WEBER.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 12 juin 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.3-042/2023 : SIGNATURE CONVENTION PRESTATAIRE RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire expose à l'organe délibérant, l'organisation du périscolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Madame le Maire propose d'accepter la proposition de la Fédération des Foyers Ruraux de la Moselle qui prendra en charge l'organisation et la gestion de ce service.

Madame le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée de signer une convention avec la Fédération des Foyers Ruraux de la Moselle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de la Fédération des Foyers Ruraux de la Moselle.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la Fédération des Foyers Ruraux de la Moselle.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.
Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 05 septembre 2023
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230904-2023DEL042-DE
Reçu le 07/09/2023

